



Le 26 juin 2026

La Banque Laurentienne obtient l'approbation du ministre fédéral des Finances dans le cadre des transactions avec la Banque Fairstone et la Banque Nationale.

Bonjour,

Nous souhaitons vous informer d'une étape importante concernant les ententes annoncées au cours des derniers mois. Le ministre fédéral des Finances a approuvé la transaction d'acquisition entre la Banque Laurentienne et la Banque Fairstone. Les transactions avec la Banque Fairstone et la Banque Nationale ont également reçu l'approbation du surintendant des institutions financières.

La réalisation de la transaction d'acquisition entre la Banque Laurentienne et la Banque Fairstone est assujettie au respect d'autres conditions de clôture, notamment la clôture de l'acquisition par la Banque Nationale des portefeuilles des services bancaires aux particuliers et aux PME, de même qu'à l'obtention de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) ainsi que des autorités en valeurs mobilières concernées.

Comme annoncé le 2 décembre 2025, nous avons décidé d'accélérer notre virage vers une banque commerciale spécialisée, ce qui entraînera le retrait des secteurs destinés aux particuliers et aux PME.

Ce que cela signifie pour vous

Pour le moment, **aucun changement immédiat n'est apporté à vos produits et services ni à la gestion de vos comptes**. Vous pouvez continuer à effectuer vos opérations comme d'habitude, avec les mêmes équipes et les mêmes canaux de service, jusqu'au transfert de votre dossier à la Banque Nationale, prévu dans les prochains mois.

Par la suite, vous pourrez continuer de profiter de services et de privilèges comparables, tout en bénéficiant de nouveaux avantages, dont :

- une offre améliorée de solutions bancaires pour les particuliers et les PME de la Banque Nationale, notamment en matière de dépôts, de prêts et d'investissements;
- des services numériques de pointe et une gamme élargie de produits et services;
- un réseau de succursales plus étendu et des équipes spécialisées dans les services bancaires aux entreprises.

Prochaines étapes

Notre priorité est d'assurer une expérience positive. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec la Banque Nationale pour **une transition sécuritaire, fluide et bien planifiée**.

Quelques semaines avant la migration, vous recevrez des documents d'information présentant les changements apportés à vos produits et services bancaires, la date prévue de votre transition ainsi que les mesures que vous pourriez devoir prendre.

Bien vous préparer

Veuillez vous assurer que vos coordonnées sont à jour afin de recevoir nos communications importantes. Nous vous encourageons à vérifier les adresses courriel et postale que nous avons à votre dossier. Pour savoir comment faire, visitez **banquelaurentienne.ca/restezjoignable**.



À vos côtés durant la migration

Nous tenons à vous rassurer : nous serons présents et pleinement opérationnels pour vous accompagner tout au long de la transition. Si vous avez des questions :

- 

Communiquez avec notre Service à la clientèle1 866 499-4886 (ligne dédiée sans frais)
Tous les jours, de 8 h à 21 h
- 

Écrivez-nouscourrier@banquelaurentienne.ca
- 

Trouvez une succursalebanguelaurentienne.ca/localisateur
- 

Consultez la FAQbanguelaurentienne.ca/FAQ

Découvrez le centre d'information sur la migration des clients particuliers et PME de la Banque Laurentienne vers la Banque Nationale à **nbc.ca/blc**. Cette page sera mise à jour de façon continue afin de fournir l'information la plus récente.

Regard vers l'avenir

Nous vous remercions sincèrement pour la confiance et la fidélité que vous nous avez accordées au fil des années. Nous sommes privilégiés d'avoir pu vous accompagner dans votre parcours financier, en contribuant à la réalisation de vos projets, au développement de votre entreprise ou à l'atteinte de vos ambitions.

Nous avons confiance que l'expérience bancaire améliorée que vous offrira la Banque Nationale répondra à vos besoins et à vos attentes.



Éric Provost
Président et chef de la direction

Vous êtes actionnaire de la Banque Laurentienne?

Conformément aux modalités de la transaction d'acquisition avec la Banque Fairstone, la Banque Fairstone fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Banque Laurentienne au prix de 40,50 \$ par action au moment de la clôture de l'entente à cet effet, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture. Les actionnaires inscrits recevront des communications concernant la transaction, en temps et lieu.

Faites preuve de vigilance

Nous vous rappelons que la Banque Laurentienne ou la Banque Nationale ne communiquera jamais directement avec vous par téléphone, texto ou courriel pour vous demander vos renseignements bancaires (code de vérification à usage unique, NIP, mot de passe ou identifiants de connexion). Obtenez d'autres conseils afin de mieux vous protéger à **banquelaurentienne.ca/antifraude**.